



à

Madame La Présidente  
Madame le Maire  
16 Rue de l'Hôtel de Ville  
81000 ALBI

Objet : Courrier alerte pour mise en danger des agents vulnérables.

Madame La Présidente, Madame le Maire

Avec la crise du COVID 19, les collectivités et leurs agents ont dû s'adapter au mieux afin de maintenir le service public.

Nous tenons à vous alerter, ce jour, sur la **situation des agents vulnérables** de vos collectivités, pour lesquels leur médecin traitant, préconise un isolement, afin qu'ils soient protégés du risque de contracter le COVID 19 sous forme grave.

En effet, plusieurs agents nous ont très récemment informé de leur situation, qui nous apparaît, au regard de la réponse qui leur a été faite par le service des Ressources Humaines, particulièrement problématique. C'est pourquoi, nous vous adressons ce jour cette alerte quant à la mise en danger éventuelle de ces agents.

Ces agents ont une pathologie pour laquelle leur médecin a rédigé un **certificat d'isolement (qu'ils ont fourni au service RH)**. Certains étaient déjà en télétravail, pendant le confinement. Leur médecin souhaite qu'ils poursuivent leur activité professionnelle en télétravail, sans pour autant avoir à les placer en maladie ordinaire. En effet, ils ne sont pas malades, mais courent le risque de l'être et doivent être protégés.

Ces agents ont informé le médecin du travail, et se voient refuser une poursuite de leur activité en télétravail par le Service des Ressources Humaines. Nous **ne comprenons absolument pas** cette posture de la collectivité.

En effet, le protocole national de déconfinement, met en avant la solution du télétravail à privilégier. Il doit être favorisé par les employeurs et notamment pour protéger les agents vulnérables. Pour ces derniers le protocole indique clairement que les employeurs doivent leur apporter une attention toute particulière.

Nous vous demandons donc de bien vouloir faire le nécessaire dans les plus brefs délais pour remédier à cette situation, en permettant à ces agents le télétravail. Ces personnes sont vulnérables et vous devez protéger leur santé, conformément à la législation.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

**Le Secrétaire du Syndicat CGT  
Des Territoriaux de l'Albigeois  
Angel CONDÉ**

  
**Syndicat C.G.T.**  
Territoriaux de l'Albigeois  
5, rue de Metz - 81000 ALBI  
Tél / Fax 05 63 38 02 52

Copie : Médecin de prévention, membres du CHS-CT, ACFI.

CGT TERRITORIAUX DE L'ALBIGEOIS – 5 Rue de Metz – 81000 ALBI Tél / Fax: 0563380252

Courrier électronique: [cgt-territoires.albigeois@wanadoo.fr](mailto:cgt-territoires.albigeois@wanadoo.fr) Site Internet TARN: <http://cgt-territoires81.org>

Site Internet Fédéral: <http://www.spterritoires.cgt.fr>